

# Les fribourgeois au service de France, agents de diffusion des idées révolutionnaires

Autor(en): **Czouz-Tornare, Alain-Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **60 (1992-1993)**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817762>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LES FRIBOURGEOIS AU SERVICE DE FRANCE, AGENTS DE DIFFUSION DES IDÉES RÉVOLUTIONNAIRES

ALAIN-JACQUES CZOUZ-TORNARE

Pour comprendre en quoi les Fribourgeois ont pu être les agents de diffusion des idées révolutionnaires dans notre canton, il convient au préalable de prendre en compte le poids énorme du service de France et son utilité pour le pouvoir en place, puis de déterminer la fragilité idéologique de ce service à la veille de la Révolution et d'établir enfin les conséquences de cette vulnérabilité pour l'Etat de Fribourg.

## Les liens étroits existant entre Fribourg et la France

Les événements de 1789 concernent-ils la Suisse en général et Fribourg en particulier?

Apparemment, il ne se passe rien d'intéressant en Suisse en 1789. De là à conclure de manière expéditive que 1789 ne nous concerne pas, il n'y a qu'un pas, aisément franchissable.

Si rien de spectaculaire ne se passa en Suisse en 1789, c'est que le sort des cantons suisses se jouait non pas sur le sol, ou plutôt les sols des différents cantons suisses, mais bien à l'étranger, tout comme le sort de la monarchie absolue, en ce mois de juillet 1789, ne se jouait pas à Versailles mais dans les rues de Paris.

Fribourg, pour la France, c'est l'ami, l'allié de permanence, désigné volontaire par l'histoire pour servir à la France de courroie de transmission en Suisse. C'est «la marche tributaire», dont parlait Gonzague de Reynold, un avant-poste, un avant-goût de la France.

De fait, l'influence française rompt l'isolement de Fribourg tout en lui apportant un fantastique supplément de civilisation.

C'est pourquoi Fribourg fut de tout temps un partenaire résolu de l'Alliance française. C'est pourquoi les événements de France concerneront directement la société fribourgeoise dans sa quasi-totalité.

### **Le service militaire: fondement des relations franco-fribourgeoises**

«C'est le service étranger qui a jeté les bases de la francophilie de Fribourg», constate Marius Michaud dans sa thèse sur la Contre-Révolution dans le canton de Fribourg<sup>1</sup>.

A la veille de la Révolution, 37 874 Suisses servaient à l'étranger, dont 14 076 soldats pour le seul service de France.

Quand on disait le Roi à Fribourg, il ne pouvait s'agir que de celui de France. Pour se faire une idée de l'importance de ce service, à Fribourg, reprenons l'analyse de Sinner de Ballaigues, qui constate en 1781 que le canton de Fribourg est «le plus attaché à la France par le service militaire». L'auteur a calculé qu'un Fribourgeois sur 24 servait en France, alors que les sujets du Roi servaient à raison de 1%. On peut en conclure que presque tous les Fribourgeois qui auraient appartenu aujourd'hui à l'élite, dans l'armée de milice, accomplissaient d'une certaine manière leur service militaire à l'étranger<sup>2</sup>.

Ainsi, Fribourg fournissait régulièrement au Roi 3 régiments sur les 12 habituels au XVIII<sup>e</sup>. Juste avant la Révolution, la moitié au moins des 2000 Fribourgeois au service militaire étranger séjournent en France. Mais sur les 4000 «absents» recensés en 1785, on peut estimer à environ 2000 personnes le nombre moyen annuel de Fribourgeois en France à cette époque.

Fribourg entretient 15 compagnies en France: 4 dans celui de Vigier, 3 dans le régiment de Sonnenberg, 2 dans celui de Castella, 1 dans celui de Châteauvieux et 5 surtout dans celui de Diesbach. Pour diriger ces hommes, nous trouverons 92 officiers fribourgeois, dont 26 pour le seul régiment des Gardes, 20 dans celui de Diesbach, 15 dans celui de Vigier, 13 dans celui de Sonnenberg, 9 dans celui de Castella, 5 dans celui de Lullin-Châteauvieux, 4 dans celui de Salis-Samade.

La véritable force de dissuasion du pouvoir patricien fribourgeois se trouvait en France.

### **La grande peur des gouvernants fribourgeois**

Devant la montée du mécontentement dans les années 1780, Leurs Excellences de Fribourg instituèrent une Commission secrète pour traiter les affaires politiques. Quelques officiers expérimentés venus du service de France renforcèrent les rangs du

---

<sup>1</sup>MICHAUD (Marius): *La Contre-Révolution dans le canton de Fribourg (1789-1815)*, Fribourg 1978.

<sup>2</sup>SINNER DE BALLAIGUES (Johann Rudolf): *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, Neuchâtel 1781, T. II, p. 323.

Conseil de guerre. En cas de persistance des troubles, les gouvernants comptaient sur les compagnies fribourgeoises au service de France. Leur utilisation comportait moins de risques que le recours intempestif à la puissance bernoise, qui, en 1781, avait paré au plus pressé.

De Soleure, le 8 mai 1781, l'ambassadeur Polignac envoie au comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, un message illustrant le comportement de Leurs Excellences de Fribourg, pour lesquelles en dehors du service de France point de salut:

«Veuillez, je vous prie, excuser les officiers semestriers de Fribourg auprès du Ministre de la Guerre, si ces officiers n'ont pas rejoint leurs régiments. Ces officiers ne sont pas répréhensibles, ils ont cédé dans un moment très critique aux ordres de leurs souverains Seigneurs, mais ceux-ci auraient du moins dû m'en prévenir et me prier de demander au Roi l'agrément de laisser leurs officiers chez eux pendant la durée de l'émeute. Il est vrai que ces Magistrats ont eu tant de frayeur qu'il faut bien leur pardonner de ne pas avoir rempli certaines formes (...) C'est plutôt ici le moment d'encourager et de consoler Mrs de Fribourg que de leur faire des reproches»<sup>3</sup>.

Le baron Marie-François d'Alt (1725-1791) rapporte que l'avoyer François-Romain Werro (1715-1794), chef du parti intransigeant, au début 1782 proposa «sans pudeur et obtient, à diverses fois, qu'on écrivît en Cour pour que les officiers actuellement en semestre restassent».

Le 28 juillet 1782, Vergennes annonce aux Magnifiques Seigneurs, après que Fribourg, selon la lettre, l'en eut supplié, que le Roi permet aux officiers de prolonger leurs congés jusqu'au 15 octobre afin «d'assurer la tranquillité de votre République»<sup>4</sup>.

A l'époque, Louis XVI alla même plus loin, selon *La Chronique scandaleuse* de François-Ignace de Castella, puisqu'il fit offrir à l'Etat de Fribourg, par l'intermédiaire de son ambassadeur, toutes les troupes fribourgeoises qui servaient en France ainsi que les siennes, s'il en avait besoin pour détruire la trahison jusqu'à la racine, mais on n'en a pas eu besoin. On remercia Sa Majesté»<sup>5</sup>.

Le service militaire étranger garantissait la paix intérieure d'un canton de Fribourg particulièrement vulnérable.

Comme le remarquait l'ambassadeur de Vêrac au ministre des Affaires étrangères de Soleure, le 17 mai 1790:

<sup>3</sup>AEF: Fonds de Zurich, Troubles de 1781, 13, fol. 227, n° 32.

<sup>4</sup>Mémoire inédit du baron Marie-François d'Alt sur les troubles de 1781-1783, publié par CASTELLA (Gaston): *Annales Fribourgeoises*, 1925. AEF: Troubles de 1781-1782, 309-400.

<sup>5</sup>CASTELLA (François-Ignace de): *La Chronique scandaleuse des misères qui ont agité...*, publiée par DIESBACH (Max de): *A.S.H.F.*, vol. 6, 1899.

«Le canton de Fribourg, depuis l'insurrection de 1781, et les troubles qui en ont été la suite, n'a jamais pu recouvrer une parfaite tranquillité»<sup>6</sup>.

Le service de France restait l'obstacle permanent à la révolte dans le canton de Fribourg, pour autant qu'il fut lui-même solide et inébranlable. Or, en 1789, le service de France n'est plus ce qu'il était. Les hommes végètent dans l'oisiveté et souffrent paradoxalement de la paix. Ce service se maintient plus par l'habitude que par nécessité. En un mot c'est la décadence.

### **Les idées nouvelles dans le haut-commandement des Gardes-Suisses: le cas du colonel d'Affry**

Les émigrés suisses, et tout particulièrement les élites, en qualité de «courtiers de la culture française», selon le mot de François Jost, contribuèrent à cautionner tout ce qui venait de Paris, en donnant dans ce mal du siècle: l'imitation inconsidérée de la France.

En 1763, Jean-Jacques Rousseau décrivait ainsi ce métissage culturel au maréchal de Luxembourg:

«Ils sont parés dans leurs rochers comme ils l'étaient à Paris; ils portent sous leurs sapins tous les pompons de Palais-Royal, et j'en ai vu revenir de faire leurs foins en petite veste à falbala de mousseline. Leur délicatesse a toujours quelque chose de grossier, leur luxe quelque chose de rude. Ils ont des entremets, mais ils mangent du pain noir; ils servent des vins étrangers, et boivent de la piquette; des ragoûts fins accompagnent leur lard rance et leurs choux; à goûter du thé avec du jambon; les femmes ont de la dentelle et de fort gros linge, des robes de goût avec des bas de couleurs»<sup>7</sup>.

Au niveau des idées cela donne des officiers attachés aux traditions et tout imprégnés des idées philosophiques.

Le colonel des Gardes-Suisses Louis-Auguste-Augustin d'Affry, de Fribourg (1713-1793), illustre parfaitement cette contradiction. Il administra la charge de colonel-général des Suisses et Grisons de 1767 à 1792, pendant la minorité du comte d'Artois, puis lors de l'émigration de celui-ci. Toujours présent au firmament des honneurs, cette cheville ouvrière du dispositif militaire à Paris, née sous le règne de Louis XIV, fut toujours providentiellement absente pour cause de maladie, tant lors de la prise de la Bastille qu'à celle des Tuileries.

D'Affry fut acquitté au lendemain du 10 août et son rôle ambigu durant cette terrible journée n'a jamais été éclairci.

---

<sup>6</sup>Archives des Affaires Etrangères, Paris: Correspondance Politique, Suisse, 422.

<sup>7</sup>ROUSSEAU (Jean-Jacques): *Correspondance générale*, T. IX, p. 7., citée par JOST (François): *Jean-Jacques Rousseau Suisse*, Fribourg 1961, T. 1, p. 227.

D’Affry, qui, selon Frédéric de Sendelbach, «enveloppait sa fausseté intéressée d’austérité et de respect de la tradition», fut comme l’a vu Georges Andrey «ouvert aux idées nouvelles, il se lia également aux milieux maçonniques et semble avoir eu des sympathies pour la Révolution»<sup>8</sup>. Mais ne se rapprochait-il pas ainsi de la plupart de ses contemporains, qui firent eux aussi un petit bout de chemin avec les idées nouvelles, tel le Soleurois Besenval<sup>9</sup>? Parler d’une trahison des élites est un non-sens, constater une pollution manifeste de leur propre système de référence serait plus juste. La conséquence la plus visible de cette démobilisation idéologique est le flottement qui se fait jour au sein de la troupe.

### Vulnérabilité des soldats suisses à Paris

L’historien suisse Monnard a écrit au sujet du service de France:

«Dès l’origine de la Révolution, les régiments suisses au service de France tour à tour honorèrent le nom de leur pays et donnèrent des inquiétudes aux autorités»<sup>10</sup>.

C’est lors du séjour que le régiment de Châteaueux fit dans le Paris révolutionnaire de juillet 1789, qu’il aurait contracté les germes de sa future sédition. En fait, en arrivant à Paris, les troupes sont perméables au climat ambiant. Déjà, il apparut clairement, lors du 14 juillet, que les régiments de Diesbach et Châteaueux ne tireraient pas sur la foule.

Dans le Précis relatant l’histoire du régiment de Salis-Samade en 1789, il est spécifié que le régiment perdit, du 14 au 25 juillet, pas moins de 127 soldats sur le millier d’hommes qui le composait<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup>SENDELBACH (Frédéric de): *Le baron de Bachmann-Anderletz*, Paris 1944, p. 63. ANDREY (Georges): Art. sur d’Affry in: *Encyclopédie du canton de Fribourg*, Fribourg 1981, vol. II, p. 454.

<sup>9</sup>Sur la situation du service de France dans la Révolution, cf. CZOUZ-TORNARE (Alain-Jacques): «Les troupes suisses capitulées au service du Roi face à la Révolution», in: Colloque d’histoire militaire de la Révolution française, Dijon-Auxonne, 7 et 8 septembre 1988. Du même: «Les troupes suisses à Paris et la Révolution», in: Colloque «Paris et la Révolution», Paris-Sorbonne, 14-16 avril 1989. Du même: «Le régiment suisse de Diesbach au service du Roi face à la Révolution dans le Nord/Pas-de-Calais (1789/1792)». A paraître dans la *Revue du Nord*. Du même: «Ces Suisses qui ont fait la Révolution française: De Rousseau à Marat», in: Congrès Mondial «L’image de la Révolution française», Paris-Sorbonne, 6-12 juillet 1989. Vol. III, pp. 2215-2226.

<sup>10</sup>MONNARD (Charles): *Histoire de la Confédération suisse*, Lausanne 1847, T. XV, pp. 431-432.

<sup>11</sup>SHAT: Mémoires historiques, vol. n° 619-626: «Précis de ce qui est arrivé au Régiment de Salis-Samade pendant la campagne de 1789».

Le journal du sous-lieutenant Joseph de Diesbach-Torny (1772-1838) confirme la fragilité des troupes suisses. A la même époque, il dit au sujet du régiment de sa famille:

«Le régiment séjourna deux jours à Sèvres, ce qui lui fut très funeste, car on profita de ce moment-là pour débaucher une centaine de soldats qui désertèrent. Quand on les réclama à M. de La Fayette, il répondit qu'une armée se recrutait aux dépens de l'autre»<sup>12</sup>.

De nombreux Fribourgeois appartenaient à la compagnie des Cent-Suisses, dont le comportement laisse songeur. A la différence des régiments suisses au service de France séjournant en caserne, ils vivaient au sein de la population. Les Cent-Suisses ne dédaignaient pas d'exercer un petit métier, et quelques-uns avaient même le droit, comme le stipulaient les traités, de vendre du vin en franchise. Avec le temps, ils en vinrent à partager les idées politiques des personnes au milieu desquelles ils travaillaient. Autant dire que leur licenciement, le 16 mars 1792, ne fut pas une grande perte pour le Roi. Leur devise proclamait fièrement: «Ea est fiducia gentis». On pouvait se demander à qui allait vraiment la fidélité de ceux que l'historien militaire Paul de Vallière décrivait comme «un corps légendaire, incarnation de la fidélité helvétique»<sup>13</sup>.

Quant au fameux corps des Gardes-Suisses, il donna au début de la Révolution de sérieux signes d'instabilité, dont une des causes était le népotisme sévissant dans le régiment. Posséder une compagnie aux Gardes était le nec plus ultra pour tout aristocrate suisse et le gage d'une carrière militaire exemplaire. Cependant, non seulement le favoritisme enlevait tout esprit d'émulation, mais certains cantons, comme Fribourg, «trustaient» littéralement les bonnes places. Le 18 août 1789, les lieutenants et sous-lieutenants signent une adresse de doléances montrant combien la constitution du régiment «est abusive par la disposition arbitraire de tous les emplois importants». Selon les plaignants qui s'étaient réunis sans en avoir la permission:

«Rien n'est plus humiliant que cette existence, pour des citoyens qui sentent que l'égalité où ils sont nés dans leur République doit les suivre aussi dans la confraternité des armes»<sup>14</sup>.

Au mois d'août 1789, il devint impossible aux officiers du deuxième bataillon, à Rueil, de maintenir l'ordre. Le 14 août, 348 hommes, la plupart vaudois et genevois, se révoltèrent et obtinrent tumultueusement leur congé. A la fin de l'été, les actes d'indiscipline se multiplièrent d'une façon si inquiétante qu'il fut question d'éloigner le régi-

---

<sup>12</sup>DIESBACH (Max de): «Les dernières années du régiment de Diesbach (1789-1792)», in: *Etrennes Fribourgeoises*, n° 25, 1891, p. 18.

<sup>13</sup>VALLIERE (Paul de): *Honneur et Fidélité*, Lausanne 1940, p. 118.

<sup>14</sup>SAZ: A 225, France, Nr. 32, fo 21.

ment de la capitale. Les émissaires des Clubs cherchaient à convaincre les hommes restés fidèles, de l'impuissance de leurs officiers, en leur faisant miroiter la récompense qui les attendait, à leur retour, dans leur pays régénéré.

Parmi les hommes, les Fribourgeois, particulièrement favorisés dans le service de France, furent plus lents que les autres à se révolter. Un rapport du 31 août 1789 indique qu'il n'y eut que 31 Fribourgeois sur les 348 qui abandonnèrent leur drapeau le 14 août<sup>15</sup>.

Finalement, les Fribourgeois furent pris dans la spirale du désordre. Atterré, l'officier fribourgeois Reynold écrivait au major Salis-Samade, le 28 décembre 1789:

«Il me peine d'apprendre la contamination de l'indiscipline et de décadence de ce superbe régiment des Gardes. Je conçois combien cela doit vous affliger et combien vous devez être choqué de voir par vos yeux écrouler un édifice qui formait l'ornement de la France. Qui aurait dit il y a une année que dans si peu de temps tout est anéanti ce qui pourtant coûte tant de peine à établir»<sup>16</sup>.

Archaïque dans sa structure, déséquilibré dans ses composantes, le régiment, confronté directement aux événements révolutionnaires, était virtuellement prêt à en subir les contrecoups.

### **L'insurrection du régiment de Châteaueux**

La révolte du régiment de Châteaueux illustre de façon exemplaire la décadence et les faiblesses du service de France.

Le malaise helvétique et les tares du système des troupes capitulées ont formé un mélange détonant, qui a éclaté sous la forme de cet événement, qui est moins un épiphénomène, comme certains historiens militaires ont voulu le croire, qu'un révélateur. L'attitude du régiment de Châteaueux, loin d'être une aberration, reflète les ferments de dissolution du Corps helvétique tout entier.

Au mois d'août 1790, de graves désordres éclatèrent dans le régiment en garnison à Nancy. En fait, seulement 294 Suisses, ou supposés tels, prirent directement part aux troubles, sévèrement réprimés. La justice suisse, fondée sur la Caroline, fonctionna dans toute sa rigueur. Le Genevois Soret fut roué vif, 22 hommes furent pendus, 41 envoyés aux galères.

<sup>15</sup>AEF: Papiers d'Affry, 402. Ratsmanual, 1789, p. 379.

<sup>16</sup>SHAT: YA 292.



Le cas de Châteaueux a bien failli ne pas rester isolé. Le 17 mars 1792, d'Affry écrivait au ministre Narbonne que le régiment de Castella avait risqué de subir le sort de Châteaueux lors de son séjour à Verdun, le 22 juin 1791, par «les séductions continues et de toutes espèces auxquelles il était exposé dans cette ville». Repris en main par le major Diffenthaler, depuis son séjour à Metz, précise d'Affry, «son retour à l'ancienne discipline est complet», par le départ des «hommes suspects»<sup>17</sup>.

Des Fribourgeois exilés tentèrent de profiter de la faiblesse apparente des régiments suisses.

### **Les soldats suisses dans le Club helvétique de Paris**

Malgré sa brève existence officielle, du 6 juin 1790 au 3 août 1791, le Club helvétique de Paris, appelé aussi Club des patriotes suisses, joua un rôle appréciable durant la Révolution.

La grande majorité de ses membres venait du canton de Fribourg. La plupart avait dû se réfugier en France, en 1781, à la suite de la Révolution dite de Chenaux, à l'instar de l'avocat gruérien Jean-Nicolas Castella (1739-1807), qui sera un des principaux animateurs du Club.

La fondation de ce Club revient au Fribourgeois Roullier, qui tenait l'auberge du «Molésou», 73, rue du Regard, à Paris, où les soldats suisses avaient l'habitude de se retrouver. Ce cabaret fut naturellement une excellente plate-forme d'accueil pour le Club helvétique en quête de membres.

Aux origines même du Club on trouve mêlés des soldats suisses. Dans sa thèse sur le Club helvétique de Paris, Ariane Méautis a d'ailleurs analysé son action subversive à l'égard du régiment des Gardes<sup>18</sup>.

Les démarches entreprises pour récupérer les soldats suisses avaient pour but de former, avec eux, le noyau d'une armée révolutionnaire, chargée de renverser les États patriciens.

L'existence même du Club des patriotes suisses illustre de façon exemplaire la place tenue par les soldats au service de France, comme agents de diffusion de la pensée révolutionnaire en Suisse. Certes, le Club ne parvint à aucun moment à débaucher un nombre considérable de soldats, mais il parvint à faire naître dans le canton de

---

<sup>17</sup>SHIAT: YA 373.

<sup>18</sup>MÉAUTIS (Ariane): *Le Club helvétique de Paris (1790-1791) et la diffusion des idées révolutionnaires en Suisse*, Neuchâtel 1969, pp. 81 à 92.

Fribourg la psychose de l'invasion imminente, tant et si bien que l'on finit même par parler à son sujet d'un Club de la Propagande. A la première séance ordinaire, le 6 juin 1790, sur une quarantaine de participants, on dénombre 12 soldats de la compagnie des Cent-Suisses<sup>19</sup>.

A la fête organisée le 3 juillet 1790 pour l'arrivée des galériens Sudan et Huguenot, condamnés pour avoir participé à la révolte de Chenaux et récemment amnistiés grâce à l'intervention du Club, on dénombrait notamment 100 Gardes-Suisses, ainsi que 6 tambours et 28 musiciens des Gardes que le colonel d'Affry n'a pas osé refuser à Castella, par souci d'apaisement ou par faiblesse<sup>20</sup>.

Dès le 25 juin 1790, le Club parvient à provoquer des mouvements dans le régiment des Gardes. «Il y a pleine insurrection dans notre corps qui peut avoir des suites funestes», affirme l'officier lucernois Meyer von Schauensee<sup>21</sup>. «Rien n'arrête l'insolence du soldat», déplore le vieux colonel d'Affry. L'avocat Castella peut proclamer haut et fort que «tous les soldats de ce régiment sont patriotes»<sup>22</sup>.

Le 27 juin, ce ne sont pas moins de cinquante gardes qui assistent à la sixième séance du Club.

Castella se montrait très fier de la présence des militaires et l'utilisait comme moyen de séduction, sorte de label de garantie pour les autres Suisses. Ainsi, lorsqu'en septembre il envoie à un commerçant fribourgeois de Lyon une lettre pour que «les Suisses résidant à Lyon se joignent à ceux de Paris», tient-il à préciser:

«Nos assemblées offrent un joli coup d'œil; des Cent-Suisses du Roy, de ceux de Monsieur, des Gardes-Suisses, quelques fois avec leurs bonnets de grenadiers, des gardes des châteaux du Roy, des citoyens de tout âge, de tout état»<sup>23</sup>.

Les excès et désordres du Club contribuèrent à refroidir les élans patriotiques des soldats. Dans la séance du 23 septembre «on a parlé que de potence et de lanterne. On a juré de faire exterminer les officiers supérieurs des Gardes-Suisses»<sup>24</sup>.

Voilà la situation des régiments suisses au moment de la Révolution. Or, ce service qui est sensé être le dernier argument des roitelets fribourgeois, a ouvert la voie à l'influence française, voie royale en attendant d'être républicaine!

---

<sup>19</sup>SAB: Akten des Geheimen Rates. Anhang 27: Registre des délibérations de la Société des patriotes suisses.

<sup>20</sup>AEF: Cl. n° 33. SAB: AGR XII n° 2.

<sup>21</sup>SAB: AGR XII, n° 2.

<sup>22</sup>Ibidem

<sup>23</sup>AEF: Conseil Secret et de la Guerre. Corr. Affaires militaires. IX à XI.

<sup>24</sup>SAB: Reg.

## Le service de France comme moyen de propagation des idées nouvelles

En 1789, les soldats fribourgeois, arme dissuasive du pouvoir patricien, risquent de se retourner contre lui.

Les soldats reviennent avec un outillage mental fortement modifié par l'esprit du temps. Le soldat émigré ne se contente plus de porter dans son cœur un ranz des vaches éternel, comme aurait dit Sainte-Beuve, mais ramène de son périple la nostalgie de la liberté.

C'est peut-être même à la veille de la Révolution que le danger est le plus grand car plus sournois. En effet, au moment du déclenchement de la Révolution, le canton de Fribourg, à l'écoute de Paris, est le mieux préparé à réceptionner les nouveaux slogans à la mode qu'il serait bien tenté, pris sur sa lancée, de prendre pour argent comptant.

Avant même que la Révolution n'éclate officiellement, les idées nouvelles se sont insinuées dans les esprits et ont franchi les frontières du canton de Fribourg.

Le curial du Pays et Val de Charmey, Pierre-Léon Pettolaz (1765-1811), a parfaitement décrit l'emprise de la France sur une région pourtant isolée. Il note, par exemple, le 22 avril 1790, que le ranz des vaches est regardé «comme une vieille chanson insignifiante» et d'ajouter:

«On préfère chez nous des chansons françaises souvent scandaleuses ou bachiques et toujours frivoles à celles qui nous retrouvaient l'esprit et l'antique simplicité de nos pères. *C'est encore là un effet de nos liaisons avec la France; liaisons que je désirerais de tout mon cœur de voir restreindre.* Que j'applaudirais avec enthousiasme à la Révolution de ce Royaume si elle parvenait à nous faire comprendre l'erreur qu'il y a de courir après des fortunes parasites, fruits évidents de notre dégradation et témoignages presque certains de notre manie de négliger les richesses nationales dont une conduite honnête, frugale et économique ne manque jamais de combler ceux qui s'y voient entièrement. La dépopulation effrayante de la Gruyère fribourgeoise, la perte de la bonne foi, de l'amour de la patrie, de l'attachement à ses foyers, voilà encore les tristes mais malheureusement trop vraies conséquences de notre fureur d'émigrer, qui transforme des êtres robustes créés pour être heureux au moyen d'une sage dépendance, en des sybarites efféminés qui ne parlent de nos usages antiques que pour les tourner en ridicule»<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup>AEF: Fonds Pettolaz. Même Gonzague de Reynold avait admis qu'en ce qui concerne «l'helvétisme, l'union des Suisses, le besoin de réformes intérieures, ce fut dans les régiments suisses au service de France qu'ils eurent leurs premiers foyers». Cité par Jean-René Bory, «Introduction à l'histoire des Suisses au service étranger», in: *Versailles*, n° 24, 1965, p. 18.

Et Pettolaz de prôner «une régénération complète», tout en se demandant qui «l'opérera?». Ce sera curieusement la Révolution qui, en suspendant l'Alliance, permettra l'émancipation de la Suisse, et l'obligera ensuite à se transformer radicalement.

Certes, l'émigration militaire n'est pas ici seule en cause, mais elle est plus spectaculaire et compacte que l'émigration civile. C'est celle qui impressionne le plus le bon peuple, qui écouterait volontiers ces hommes à fière allure dans leur bel uniforme rouge.

Comme l'a clairement exprimé William Martin:

«C'est parmi les soldats suisses au service de la France que les idées révolutionnaires se répandirent tout d'abord, et par eux qu'elles se répandirent en Suisse»<sup>26</sup>.

Pettolaz ne s'y trompe pas, le 12 septembre 1791, lorsqu'il déclare au doyen Bridel, au sujet du service étranger:

«Je ne serai pas fâché que les événements actuels, qui ont lieu en France, ne dégoutassent nos compatriotes et nos souverains. Des mœurs corrompues, un esprit de dissipation, d'arrogance, de mépris pour la religion, nos lois et nos coutumes, des idées mal entendues d'indépendance, voilà ce que nous gagnons à l'émigration militaire»<sup>27</sup>.

François-Ignace de Castella (1709-1797), dans sa *Chronique scandaleuse*, relève un fait particulièrement révélateur et qui se situe vers 1785:

«L'un des trois frères Sudan, de Treyvaux, qui ont fait tant de bruit au temps des troubles de 1781 et qui était banni pour la vie, est revenu au pays, bien monté et en uniforme des Cent-Suisses du Roi de France. Il s'est montré partout en juillet, avec ostentation, mais nos redoutés seigneurs l'ont fait saisir, dans son lit»<sup>28</sup>.

L'intrus fut emprisonné puis expulsé. Qu'il ait pu considérer l'uniforme qu'il portait comme le meilleur des sauf-conduits montre combien que le soldat revenu de France était entouré d'une sorte d'aura. Pour la même raison, les récits qu'il ramenait pouvaient impressionner la population dans un tout autre sens que celui désiré par le pouvoir en place.

Quand la Révolution de France éclata et libéra tant d'énergie longtemps contenue, les autorités fribourgeoises prirent rapidement la mesure du danger.

---

<sup>26</sup>MARTIN (William): *Histoire de la Suisse*, Paris 1929.

<sup>27</sup>AEF: Fonds Pettolaz.

<sup>28</sup>CASTELLA (François-Ignace de): *op. cit.*, p. 476.

### La reprise en main des régiments: un impératif catégorique

C'est presque un lieu commun que de dire que Fribourg fut l'adversaire le plus résolu de la Révolution française. Son attitude relevait d'une nécessité vitale: il fallait éviter à tout prix la subversion par l'intermédiaire des soldats des régiments installés en France. Il fallait aussi et surtout préserver une économie tournée vers la vieille France: Fribourg exportait des hommes et du bétail, accompagné de fromage et croquait en retour les fruits de l'Alliance, les pensions et le sel.

Issus en grande partie du service de France, liés aux Bourbons, les patriciens fribourgeois jouaient leur raison d'être dans cette affaire. L'alliance avec la France légitimait tout un régime et était un élément stabilisateur nécessaire à l'affirmation d'une autorité toujours fragile. Sans le prestige des beaux uniformes rouges du service de France, dominer la campagne devenait difficile.

Si les régiments suisses donnèrent en 1789 quelques signes de défaillance, contrairement aux troupes françaises, le processus de désintégration fut rapidement enrayé.

La structure des régiments suisses garantissait une certaine stabilité. L'isolement soigneusement entretenu, la barrière de la langue, les rouages d'une discipline de fer, le fameux drill endurcissant les hommes comme des soldats de plomb, un code militaire fondé sur la Caroline, garantissaient la fidélité des Suisses.

L'ordre du 25 septembre 1789 avait exposé la règle du jeu pour les Gardes-Suisses: «Tout homme qui se refusera aux ordres de ses supérieurs, qui excitera des mutineries, des révoltes, sera passé par les verges et chassé, conduit hors de l'Isle de France par la maréchaussée, avec défense de se présenter jamais devant le régiment»<sup>29</sup>.

Comme l'a remarqué Marius Michaud dans sa thèse, où il eut l'occasion d'aborder ces problèmes, «les gouvernements patriciens insistèrent d'autant plus sur le chapitre de la discipline militaire que celle-ci devait corroborer l'attachement des Sujets et leurs Souverains (...) La discipline militaire ne relevait donc pas seulement du respect d'un code, elle impliquait encore la défense du régime en place»<sup>30</sup>. Ainsi l'indignation de LL. EE. fut-elle à son comble à l'annonce de l'insurrection des soldats de Châteaueux.

---

<sup>29</sup>SHAT: YA 295. «Registre des Ordres (1<sup>er</sup> septembre 1768-1792).

<sup>30</sup>MICHAUD (Marius): *op. cit.*, p. 82.

Pour stabiliser les régiments, un assainissement en règle fut opéré. Ainsi pour le régiment de Diesbach en 1791, raconte le sous-lieutenant de Diesbach-Torny:

«On n'épargna aucun genre de séduction pour le mettre en désordre. La tranquillité du régiment fut due à la sage mesure prise par les capitaines de renvoyer tous les soldats turbulents ou qui auraient de mauvaises intentions, ce qui fut exécuté très ponctuellement»<sup>31</sup>.

La reprise en main opérée à l'aide de l'arsenal des moyens de coercition à la disposition du système militaire suisse en France, ne fut efficace que grâce à la politique très ferme menée par les cantons, en particulier Fribourg.

Castella et ses amis du Club helvétique auraient voulu utiliser les soldats suisses pour «révolutionner» les cantons aristocratiques, or il aurait fallu que ces Etats soient déstabilisés pour que les soldats courent le risque de leur porter le coup fatal. J.-J. Rousseau avait popularisé l'image du montagnard suisse exilé en proie à la nostalgie du pays. La crainte du bannissement était très forte, et les autorités cantonales visaient juste lorsqu'elles multipliaient les édits du genre de celui rendu par la chancellerie de Fribourg, le 23 juillet 1790, mettant en garde leurs soldats contre les séductions révolutionnaires et leurs conséquences.

Les autorités locales relayaient efficacement les mesures prises à Fribourg. Celles de Romont écrivaient le 3 décembre 1789 à la capitale:

«M. le bailli mande que le Conseil Général de Romont, par une suite de sa fidélité et de son exactitude inviolables à observer ses devoirs, vient de statuer que tous ceux convaincus de s'être soulevés et révoltés contre leurs officiers et autres supérieurs dans le régiment des Gardes, seront déchus de tous droits et Privilèges attachés à sa bourgeoisie, partant que la qualité de Bourgeois leur seroit otée, en statuant en outre que tous ceux, qui après avoir prêté serment à la chancellerie, viendraient à quitter leurs drapeaux ou à commettre quelques crimes d'infidélité seront privés de la Bourgeoisie et de tous droits d'icelle»<sup>32</sup>.

On ne saurait être plus clair. La plupart des cantons firent savoir, eux aussi, que ceux qui fréquenteraient ce Club se verraient bannis et accusés de haute trahison<sup>33</sup>. A intervalles réguliers, les autorités fribourgeoises réitérèrent leurs arrêts. Ainsi, le 30 septembre 1790, elles avisent tous les soldats des régiments que «si leur fidélité n'est pas reconnue par leurs officiers, ils ne pourront rentrer au pays».

Dès que l'Etat de Fribourg avait vent de problèmes au sein d'un régiment, il n'hésitait pas à intervenir aussitôt. Les gouvernants sont à l'affût de tout ce qui se passe dans les régiments et les officiers sont tenus de les renseigner régulièrement. Ainsi,

<sup>31</sup>DIESBACH (Max de), *op. cit.*, p. 19.

<sup>32</sup>AEF: Ratsmanual 340, fol. 481.

<sup>33</sup>AEF: CS 1790, I, n° 111, 116, 120. SAB: AGR XII n° 15.

alors que le régiment de Castella est «travaillé» par la propagande à Metz, le 27 mai 1791 «M. le capitaine d'Odet mande en réponse qu'il est persuadé que l'écrit scandaleux qu'on lui a communiqué n'a point été fait dans le régiment, qu'il ne manquera cependant pas de veiller et d'aviser s'il découvrirait quelques chose»<sup>34</sup>.

Autre exemple, le régiment de Vigier, stationné à Strasbourg, ayant donné quelques signes de faiblesse, le 30 juillet 1791, Fribourg adresse au lieutenant-colonel de ce régiment l'interdiction faite à ses hommes de fréquenter les clubs, au grand dam du Directoire du Bas-Rhin, qui fit interdire la lecture de la lettre de Fribourg, ce qui entraîna des complications diplomatiques<sup>35</sup>.

Les autorités avaient réussi à enrayer la propagation de ce qu'elles considéraient comme le mal révolutionnaire à l'intérieur des régiments, un autre problème était d'empêcher les effets secondaires de cette épidémie sur le corps social fribourgeois.

### **Le contrôle des soldats fribourgeois de retour du service de France**

Afin d'éviter toutes mauvaises surprises, les autorités des différents cantons avaient tenté de prendre quelques mesures préventives. Comptant parmi les plus exposées, les autorités fribourgeoises précisent dans les instructions qu'elles donnent au lieutenant Jaccard, commandant de la porte établie à Sainte-Croix, par ordre de Leurs Excellences du Conseil secret en date du 10 septembre 1790:

«Les soldats des Gardes-Suisses ou d'autres régiments qui auraient des congés, ou passent pour entrer dans le Pays, ainsi que les autres personnes connues, seront soigneusement interrogés & examinés pour chercher à découvrir s'ils ne sont point porteurs de libelles ou autres écrits incendiaires que l'on cherche à répandre méchamment partout»<sup>36</sup>.

Pour endiguer la propagation des idées nouvelles, et afin de permettre une meilleure surveillance des soldats suspects à leur retour au pays, les capitaines des compagnies capitulées exercèrent une surveillance étroite sur les ressortissants fribourgeois et transmirent régulièrement au Conseil secret «un compte exact de leur conduite, mœurs et particulièrement de leur fidélité dans le service». La discrétion était de mise. Lors d'un de ces envois le 14 septembre 1791, Frédéric de Maillardoz recommande à l'avoyer Werro:

---

<sup>34</sup>AEF: Ratsmanual, 341, fol. 397. Cons. Secret et de la Guerre. Procès-verbaux des séances.

<sup>35</sup>AAEP: CP. Suisse, 423, fol. II.

<sup>36</sup>AEF: Conseil Secret et de la Guerre. Rôles, Rapports, Correspondance, Affaires militaires 1790-1791.

«je désire que ces états et même leur existence ne soient connus que des personnes seules auxquelles la communication est indispensable. Leur publicité pourroit plutôt nuire qu'être utile»<sup>37</sup>.

En voici quelques extraits, relatifs aux hommes suspects de la compagnie de Maillardoz qui sont actuellement en semestre dans le canton de Fribourg et qui doivent rejoindre leur corps:

Purro, caporal, «tête chaude, à Planfayon».

François Thorin, caporal, «a eu un peu de part à l'insurrection de la compagnie, mais a bien reconnu ses torts».

Mailliardoz décrit également ceux qui ont reçu leur congé absolu.

Compagnie collonelle:

Ferdinand Pipo, de Charmey, «a eu son congé absolu le 30 may 1790, équivoque et raisonneur, dans le sens de la Révolution française, mauvaise tête».

François Chassot, de Vuadens, «mauvais soldat, congédié pour inconduite et manque de fidélité».

Tobie Niquille, de Charmey, congédié, «assez bon dans le service, conduite d'un jeune homme du reste, plus séduit que méchant».

Claude Rouse, de Villarimboud, «mauvaise tête, raisonneur, mutin, audacieux, se prenant souvent de vin, a été au Club des Suisses, a refusé de signer par crainte».

Claude Wollerich, de la grange de Vesin, «pas trop zélé, honnête homme, tenant avec les mécontents».

Compagnie de Mailliardoz:

François Gobet, de Sâles, «mauvaise tête obstiné, a été un des plus échauffés dans l'insurrection de la compagnie en 1789».

François Comte, de Romont, «mauvaise tête, a été un des boute feu dans l'insurrection de la compagnie en 1789».

Louis Cosandey, de Prés, «Rôdeur et suspect».

Jacques Traulaz (sic), de la Roche, «a forcé son capitaine par ses violences de lui donner un semestre contre la règle».

Jacques Bize, de Montbourget, «a forcé aussi son capitaine avec Traulaz à lui donner un semestre contre la règle».

Joseph Chenaux, de la Tour de Trême, «était à la tête de l'insurrection de la compagnie en 1789 et un des moteurs soupçonné avec assez de vraisemblance, qu'il entretenoit correspondance avec les chefs du Club helvétique».

Joseph Bosson, de Riaz, «rôdeur, volage».

Les rapports font preuve souvent d'un souci d'objectivité. Ainsi, pour le régiment de Diesbach, peut-on le constater à la lecture de cet

«Etat nominatif des sous-officiers, caporaux et soldats du dit Régiment, qui ont obtenu des congés de semestre pour se rendre en Recrues au canton de Fribourg, partis de Lille du 25 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1791»<sup>38</sup>:

<sup>37</sup>AEF: Papiers de France, 1791. Ratsmanual 1790, p. 398. Mandatenbuch, vol. II, pp.168-169.

<sup>38</sup>AEF: SE 2331.



Joseph Colliard, sergent, à Châtel-St-Denis, «aimant à boire d'ailleurs bon soldat».

Joseph Gex caporal, à Massonnens, «bon garçon mais il est bon qu'on le surveille».

Nicolas Metreaux, fusilier, à Neiruz, «est chargé des feuilles incendières, mais d'ailleurs bon et honnête soldat».

Joseph Décuver, fusilier, à Albeuve, «soupçonné d'être ami et partisan des affaires du temps, d'ailleurs aimant à boire».

Joseph Jolliez, à Montbovon, «il a le défaut d'aimer à boire, d'intenter des procès à tout venant. Je le soupçonne fort ami des affaires du temps, ennemi juré de Mrs les baillis».

Les gouvernants continuèrent longtemps à surveiller les soldats revenus de France, souvent imbibés d'idées nouvelles. Dans la liste des 278 Fribourgeois et Confédérés dénoncés au Conseil secret de 1790 à 1798, établie par Marius Michaud, se retrouvent au moins une soixantaine de soldats fribourgeois. Sont particulièrement visés les Gardes-Suisses qui ont brutalement demandé leur congé absolu le 14 août 1789 (19 individus), lesquels se voient bannis du canton pour 3 ou 5 ans, ou même privés à perpétuité des droits bourgeoisiaux et communaux; les soldats membres du Club helvétique (6), dont l'arrestation et l'extradition sont en vain demandées à la France et qui sont menacés d'être arrêtés dès leur retour; les rebelles qui ont participé à l'insurrection de Châteauevieux (8), bannis de l'ensemble du territoire de la Confédération, quand ils n'écopent pas de trente ans de prison ou de galères et même de la peine de mort. A l'évidence, tous ces témoins de la relative vulnérabilité de la force de dissuasion des patriciens, effrayent ceux-ci. Certains mauvais sujets cumulent les délits, tel Jean-François Bosson, de Riaz, qui demanda son congé le 14 août 1789 et fut membre du Club helvétique, ce qui lui valut d'être banni du canton pendant 3 ans. Certains sont des figures connues, tels Joseph Chenaux, fils de Nicolas Chenaux, Garde-Suisse membre du Club helvétique, «très dangereux» et mis sous surveillance, ou le Cent-Suisse Claude Chaperon, de Châtel-St-Denis, membre fondateur du Club helvétique. Parmi d'autres cas, nous pouvons citer par exemple:

Bielman, de Treyvaux, ancien Cent-Suisse destinataire d'écrits incendiaires.

Blanc, ancien caporal à la compagnie générale, grand ami de Castella et de Rey, suspect.

Blanc Philippe, de Corbières, soldat au service de France (?), individu «très dangereux», mis sous surveillance.

Borgognon, de Vesin, ancien Cent-Suisse, a chanté la carmagnole dans un cabaret.

Bovet Nicolas, de Sorens (?), Garde-Suisse, individu «dangereux».

Curton Antoine, de Romont, capitaine, ancien officier au service de France, admonesté convenablement pour propos hostiles à la religion.

Mettraux, de Fribourg, soldat au régiment de Diesbach, détenteur d'un havresac bourré de libelles français.

Morel ou Moret Joseph, de Vaulruz ou Vuadens, Cent-Suisses, pour des faux bruits hostiles au gouvernement et à l'avoyer Werro, interrogé et confronté avec Daguet; mis sous surveillance.

Moret, chevalier, ancien officier des Cent-Suisses, propos antireligieux; possesseur d'une bibliothèque composée de «très mauvais romans».

Niquille Jean, de Charmey, ancien Garde-Suisse, propos et menées révolutionnaires; un des plus fameux clubistes de Charmey; en relations étroites avec P.-L. Pettolaz et Villermulaz. Il fallut l'envoi de la force armée, en juillet 1791, pour l'amener à comparaître devant la commission souveraine; arrêté et conduit à Fribourg en septembre 1795, condamné à deux ans de prison.

Pilloud Jean, de Châtel-St-Denis, ancien soldat au rgt. de Castella, interrogé pour propos dangereux.

Pittet François, de Cheiry, ancien Garde-Suisse, recevait des lettres des clubistes de Paris, admonesté.

Schneuwly Jean, Garde-Suisse, banni du canton pendant 6 ans pour sa participation aux troubles du régiment de Castella en août 1791.

Tissot Claude, de la Tour-de-Trême, Garde-Suisse, propagande révolutionnaire dans les casernes. Congédié; sera immédiatement arrêté s'il rentre au pays.

Torsche, de Cheiry, ancien soldat au régiment de Castella, recevait fréquemment des lettres des clubistes de Paris, placé sous surveillance du bailli.

Tornare Joseph, ancien soldat au rgt. de Castella, propos dangereux.

Vuichard Claude, tambour dans la cp. de Buman, transmission d'une lettre de Paris.

Vuichard Pierre, de Semsales, tambour au rgt. de Diesbach, suspect de sympathies révolutionnaires. Fouillé à son arrivée dans le pays, interrogé et invité à se tenir tranquille.

Weber Johann, soldat au rgt. de Castella, participation aux troubles du régiment de Castella en août 1791, sera arrêté où qu'il soit et conduit en prison<sup>39</sup>.

En plus de filtrer les hommes rentrant au pays, les autorités contrôlaient les informations en provenance de France. Un exemple parmi tant d'autres, le 25 août 1791, le bailli de Surpierre établit un rapport au sujet de ce Torsche, originaire de Cheiry, ancien soldat du régiment de Castella, qui a reçu une lettre d'un soldat de ce régiment nommé Gilliaud. Le contenu de la lettre établissait que la légitimité était du côté du peuple. Il décrivait Bouillé, qui avait maté la révolte de Châteaueux et tenté de soustraire le Roi à la pression parisienne, comme ayant «voulu trahir ou corrompre» le régiment de Castella chargé de couvrir la fuite de Varennes. Il dépeignait surtout les révolutionnaires sous leur meilleur jour. Et d'ajouter «que les bourgeois de Metz accablent d'amitié et d'honnêteté le soldat, qu'il espère que dans ce moment il n'y a plus d'aristocrate dans ce régiment, à l'exception des officiers qui sont les plus grands ennemis et aristocrates enragés»<sup>40</sup>. De telles lettres présentaient les régiments comme acquis à la Révolution. Ainsi, non seulement ce genre de texte contribuait à procurer au peuple un point de comparaison, un modèle à imiter, mais détruisait également chez lui la crainte d'une intervention extérieure. Ce n'est pas tant le retour du soldat que les

---

<sup>39</sup>Michaud (Marius): *La Contre-Révolution dans le canton de Fribourg (1789-1815)*, Annexe, pp. 421-445. Cf. dossiers du Conseil Secret.

<sup>40</sup>AEF: Conseil Secret et de la Guerre. Corr. Aff. Pol. 1791, VIII à XII.

Magnifiques Seigneurs craignaient par-dessus tout, c'est la prise de conscience par ses sujets candidats à la rébellion, de la décomposition de l'armée du Roi, et tout particulièrement de ces Suisses qui auraient été bien incapables alors de rétablir l'ordre, le cas échéant, au pays.

### **La fin d'une menace: la soumission forcée des régiments**

Le sort réservé aux mutins de Châteaueux, en août 1790, eut valeur d'exemple. De plus, comme l'a bien résumé Ariane Méautis:

«Chaque soldat suisse portait au fond de lui ce sentiment d'«honneur et de fidélité» si tragiquement mis à l'épreuve le 10 août 1792 et qui dut l'empêcher de s'opposer ouvertement à ses chefs. Castella ne sut comprendre ce trait de caractère. Il s'était fait du soldat suisse une image à sa façon où dominaient les problèmes financiers. Il crut attirer les soldats par l'argent, les officiers surent les retenir par la discipline, l'honneur et la crainte»<sup>41</sup>.

Les maladresses des révolutionnaires français, qui ignoraient le fonctionnement des troupes confédérées, confondues avec les troupes allemandes mercenaires, les excès de toutes sortes dont nos compatriotes étaient les témoins journaliers, contribuèrent à renforcer la cohésion interne des Suisses, habitués à la marginalité dans une société où ils avaient toujours formé un groupe allogène.

Mais le traitement de la crise s'en prenait aux effets et non aux causes. Sporadiquement, le malaise régnant dans les régiments prenait la forme de la contestation ouverte.

A titre d'exemple, en février 1792, Vincent-Guido de Salis-Samade fut nommé lieutenant-colonel du régiment de Diesbach. Comme en sa qualité de major du régiment de Châteaueux il avait fait preuve d'une grande fermeté lors de l'insurrection d'août 1790, les soldats, craignant un resserrement de la discipline, furent profondément mécontents. Curieusement, ce n'est pas à la Révolution que les soldats menacèrent de passer mais à l'armée des Princes. Nous sommes en 1792. Les Jacobins ont renoncé à vouloir récupérer les troupes suisses, qualifiées une fois pour toutes de contre-révolutionnaires. Le service de France avait tenu bon en se recroquevillant sur lui-même. Les soldats suisses n'avaient d'autre alternative que d'être fidèles au Roi ou de se retirer du service de France.

En 1789, le soldat est favorable aux changements. En 1792, après la fuite de Varennes et la disparition du Club helvétique, le soldat fait de la contre-publicité pour la Révolution, tant la situation devient intenable pour les Suisses qui ne sont plus à leur place en France. Après le 10 août, les rescapés vont largement contribuer au repli du canton de Fribourg sur lui-même, et à alimenter la haine de la Révolution.

---

<sup>41</sup>MÉAUTIS (Ariane): *op. cit.*, p. 87.

## L'idéologie des soldats suisses licenciés du service de France

Les soldats revenus de France, après le licenciement général de septembre 1792, ont trop été en but à l'hostilité des Français pour ne pas haïr les principes sur lesquels repose la République.

Contrairement à ce qui se passera en 1815, où ceux qui resteront au service de l'empereur seront chassés de leurs régiments et privés de leur droit de cité, les cantons se gardent bien, en 1792, d'empêcher ceux qui le désirent de rester en France. Cette incitation passive à ne pas revenir est frappante, notamment dans le cas fribourgeois. Les cantons craignaient que les régiments licenciés soient une trop lourde charge économique pour eux.

Moins d'hommes rentreraient mieux les choses se passeraient à l'intérieur sur le plan social. De plus, en se débarrassant préventivement des soldats contaminés par l'esprit du temps, les probabilités que les soldats de retour soient de loyaux sujets étaient grandes. Lors du licenciement, 308 Fribourgeois rentrèrent officiellement, 127 restèrent en France, notamment le futur général Amey, originaire d'Albeuve, alors sous-lieutenant au régiment de Châteauvieux qui, dans une lettre au capitaine de Fivaz parle des officiers patriciens comme de «beaux esprits aristobêtes», ce qui en dit long sur le respect qu'avaient ces esprits rebelles pour leurs supérieurs hiérarchiques<sup>42</sup>. Les étrangers et les éventuels soldats peu sûrs furent promptement évacués vers d'autres services étrangers comme celui d'Espagne ou de Sardaigne. Le zèle contre-révolutionnaire des autres est, dans un premier temps, manifeste. Il fut récupéré par le gouvernement patricien qui espérait de l'amalgame avec la milice cantonale une amélioration de la qualité et de l'état d'esprit de cette milice<sup>43</sup>.

Les soldats de retour de France, devenus agents de la Contre-Révolution, allèrent renforcer les rangs du contingent fribourgeois placé à la frontière de Bâle, où leur insolence à l'égard des Français créa des incidents diplomatiques au printemps 1793. Le contact avec les troupes françaises n'alla pas sans poser d'autres problèmes. Paul Maillefer rappelle en ce qui concerne le régiment d'Ernst, l'un des plus fidèles, que ce contact modifiait les opinions politiques des soldats et, note-t-il, on «s'aperçut avec douleur que les idées révolutionnaires faisaient des progrès dans la troupe et même parmi les officiers»<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup>AEF: Papiers de France 1792 et Fonds Fivaz. Amey à Fivaz, Strasbourg, 22 août 1792.

<sup>43</sup>AEF: CS. Affaires militaires III, n° 179, 4 déc. 1793, Cf. MICHAUD (Marius), *op. cit.*, p. 123.

<sup>44</sup>MAILLEFER (Paul): «Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse pendant la guerre contre la première coalition» in: *Revue Historique Vaudoise*, 1896, pp. 18-19. Cf. Papiers de Barthélemy, [Publiés par J. KAULEK et A. TAUSSERAT-RADEL, 1886-1910] T. III, 505.

Ayant maintes fois eu l'occasion d'exercer leurs talents à l'étranger, les anciens soldats au service de France furent utilisés à des fins de répression. Lors de l'émeute de Staefa, en 1795, l'ancien régiment d'Ernst fut requis par Berne pour prêter main-forte à Zurich<sup>45</sup>.

Autant les troupes suisses ont desservi la cause royale, en fournissant à l'Ancien-Régime une fausse sécurité, autant elles représentèrent un apport artificiel aux pouvoirs en place dans les cantons suisses, les encourageant à la résistance et non aux réformes. Or, en se crispant sur leurs positions, les régimes en place précipitèrent leur chute.

Certains historiens considèrent les problèmes soulevés par le service étranger comme l'une des causes de l'orientation contre-révolutionnaire de plusieurs cantons. Ainsi, selon Marius Michaud:

«La présence d'un nombre élevé d'anciens officiers du service dans les Conseils patriciens de Berne, Fribourg et Soleure explique ainsi pour une bonne part l'hostilité de ces cantons à l'égard de la France révolutionnaire»<sup>46</sup>.

Par là même, ils devenaient responsables, ainsi que les autres membres du gouvernement en place, de l'impossibilité de tout changement.

## Conclusion

On insiste généralement sur le rôle négatif qu'aurait joué le service étranger, facteur de stagnation politique et économique et d'ingérences étrangères. L'extension du service étranger aurait eu pour effet de satelliser la Suisse dans l'orbite de la France et à laisser pourrir la situation politique en Suisse. C'est un fait, mais ce n'est qu'une conséquence. Le service étranger est moins la cause de la paralysie de la Suisse, au XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'un révélateur, car cette soupape de sûreté servait d'exutoire à une Suisse minée par des conflits internes d'ordre politico-religieux. Ainsi, l'émigration militaire découle-t-elle directement de la situation intérieure de la Suisse et de sa position géopolitique sur la carte de l'Europe.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Corps helvétique se présentait volontiers comme la plus vieille démocratie existante au monde. La présence des troupes soldées au service des monarchies absolues reflétait une situation bien différente à l'intérieur des Louables Cantons suisses. Les Fribourgeois du Club des patriotes suisses se chargèrent de montrer le vrai visage des gouvernants. Or, ce Club n'a pu fonctionner que grâce à

---

<sup>45</sup>AAEP: CP. Suisse, 53, fol. 52.

<sup>46</sup>MICHAUD (Marius): *op. cit.*

l'existence des troupes suisses capitulées, sur lesquelles s'est focalisée son action, et dont il a vainement tenté de récupérer le malaise. Cependant, le travail de sape entrepris par les Clubistes, avec la collaboration parfois involontaire des soldats suisses, contribua à faire connaître aux Français la situation en Suisse, à y faire pénétrer les idées nouvelles. N'oublions pas surtout que ce sont d'anciens membres du Club helvétique, pour la plupart Fribourgeois et Vaudois, qui signèrent en 1797 la pétition réclamant l'intervention du Directoire en Suisse.

Le sacrifice des Gardes-Suisses au 10 août sanctifie la fidélité des soldats à leur serment. Rejetés dans le camp de la Réaction, les Suisses étaient devenus contre-révolutionnaires par la force des choses. Cette solidité conjoncturelle de 1792 fut à effet rétroactif. Il n'empêche que ces mêmes soldats se montrèrent durant les années précédentes particulièrement vulnérables aux chants des sirènes révolutionnaires, lesquels concurrencèrent pour un temps le ranz des vaches.

#### **LISTE DES ABRÉVIATIONS:**

- AEF : Archives de l'Etat, Fribourg.
- A.S.H.F. : Archives de la Société d'Histoire du Canton de Fribourg.
- SAZ : Staatsarchiv Zürich.
- SAB : Staatsarchiv Bern.
- SHAT : Service Historique de l'Armée de Terre. Château de Vincennes.
- AAEP : Archives des Affaires Etrangères. Paris.